

#### COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

#### **SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022**

#### **PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 mars à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Malson syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 8

#### Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 9

### Membres titulaires présents : 8

- Bernard Baude
- Alain Bavay
- Steve Bossart
- Michel Dagbert
- Olivier Gacquerre
- Emmanuelle Leveugle
- Jean-Pascal Scalone
- David Thellier

# Membres titulaires représentés par leur suppléant : 0

Néant

# Membres titulaires ayant donné procuration : 9

- Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude
- Julien Dagbert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre
- Ludovic Idziak ayant donné procuration à Steve Bossart
- Nadine Lefebvre ayant donné procuration à David Thellier
- François Lemaire ayant donné procuration à Emmanuelle Leveugle
- Christian Musial ayant donné procuration à Alain Bavay
- Christophe Pilch ayant donné procuration à Alain Bayay
- Sylvain Robert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre
- Jean-Marc Tellier ayant donné procuration à Bernard Baude

\*La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance **Madame Emmanuelle LEVEUGLE**. Cette dernière procède à l'appel des délégués et constate que 8 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 8 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

# **PREAMBULE**

Monsieur le Président salue l'ensemble des élus présents et introduit la séance en évoquant la guerre en Ukraine. Il note qu'après le choc initial, le territoire du PMA s'illustre par ses valeurs fortes de solidarité qui s'expriment à plein. En effet, de multiples initiatives se développent sur le territoire :

- Les communes, les établissements scolaires, des entreprises et associations collectent et rassemblent les dons un peu partout. Un exemple parmi tant d'autres : le 10 mars, un camion est parti de Lens avec 10 tonnes de dons des habitants de Lens et des villes alentour.
- De nombreux habitants et organisations diverses se sont portés volontaires pour accueillir les réfugiés qui fuient les bombes : le 19 mars, la Préfecture du Pas-de-Calais comptabilisait 2.300 propositions d'hébergement pour l'ensemble du Département.
- Les réseaux d'entraide polonais, très vivaces sur le territoire, se sont mobilisés.
- Beaucoup de Mairies, les Communautés d'agglomération et le Département ont hissé les couleurs de l'Ukraine sur les bâtiments publics. Certaines communes et EPCI votent des subventions exceptionnelles.
- Le RC Lens a joué, le week-end dernier, avec un maillot aux couleurs de l'Ukraine.
- Les pôles d'excellence économiques sont également mobilisés : le Pôle Euralogistic est missionné pour organiser 6 centres logistiques à l'échelle des Hauts-de-France pour coordonner le stockage et l'acheminement des dons pour l'Ukraine, des points de collecte vers l'Ukraine.

Monsieur Olivier Gacquerre signale que près de 70 communes de la CABBALR ont participé à une collecte de dons coordonnée par l'Aggio (produits alimentaires et d'hygiène, médicaments, vêtements, etc.). Une partie est acheminée sur place par un convoi coordonné par les maires de Barlin et Divion. L'autre partie est stockée sur le territoire en prévision de l'accuell des réfuglés.

Monsieur David Theilier cite l'exemple de sa ville d'isbergues qui met à disposition deux logements équipés pour accueillir des familles ukrainiennes.

Monsieur le Président indique que la CALL appuie logistiquement les communes de l'Agglo et a attribué une aide financière supplémentaire au Secours populaire et à Médecins Sans Frontières.

Monsieur Michel Dagbert précise que le Département du Pas-de-Calais mobilise plusieurs leviers relevant de ses compétences : subventions complémentaires aux opérateurs associatifs qui sont en première ligne, mobilisation de logements de fonction vacants près des collèges, mobilisation des dispositifs d'aide sociale à l'enfance en prévision de l'accueil d'orphelins.

# ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2022

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 25 février 2022 à Lens, déposé en sous-préfecture de Lens le 8 mars 2022 ;

RAPPELANT les principales décisions prises et sujets abordés :

- Au titre des actualités, notamment la visite du Président de la République du 2 février
- La Feuille de route du PMA en 2022 et ses priorités d'action
- Le Débat d'orientations budgétaires 2022

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

# À l'unanimité

Approuve le PV de la séance du Comité syndical du 25 février 2022

Fait à Lens le 25 mars 2022

Le Président,





# **DELIBERATIONS**

Délibération n°2022/PMA00156.

# ARRETE DES COMPTES 2021 DE L'ASSOCIATION EURALENS ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 mars à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance piénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8°) : 8

Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 9

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Michel Dagbert ; Olivier Gacquerre ; Emmanuelle Leveugle ; Jean-Pascal Scalone ; David Theilier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude ; Julien Dagbert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre ; Ludovic Idziak ayant donné procuration à Steve Bossart ; Nadlne Lefebvre ayant donné procuration à David Theliler ; François Lemaire ayant donné procuration à Emmanuelle Leveugle ; Christian Musial ayant donné procuration à Alain Bavay ; Christophe Pilch ayant donné procuration à Alain Bavay ; Sylvain Robert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre ; Jean-Marc Tellier ayant donné procuration à Bernard Baude.

\*La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération n°2021/PMA00149 du 17 décembre 2021 approuvant le transfert de l'intégralité des activités d'EURALENS vers le PMA et la convention définitive de transfert ;

VU les comptes annuels de l'association Euralens, arrêtés au 31 décembre 2021 et transmis au PMA dans les trois mois suivant la date de clôture de l'exercice par Monsieur Luc Hernelsdael, expert-comptable ;

Considérant ce qui suit :

- En 2021, l'association Euralens a comptabilisé 642.456 euros de produits d'exploitation, dont :
  - o 484.773 euros de subventions publiques
  - o et 77.750 euros de cotisations versées par les adhérents de l'association.

- Au titre des charges d'exploitation, l'association a comptabilisé 614.478 euros, dont :
  - o 280.304 euros de charges de personnel
  - o Et 329.862 euros d'achats de biens et services.
- Faisant apparaître, après intégration des charges et produits exceptionnels, un excédent positif de 6.313 euros à la clôture de l'exercice 2021.
- Le Bilan de l'association à la clôture de son dernier exercice s'établit comme suit :
  - Le passif de 463.796 euros est constitué :
    - pour 409.814 euros de fonds propres, dont 403.501 euros de report à nouveau et
       6.313 euros pour l'excédent de fin d'exercice
    - et 53.982 euros de dettes fiscales, sociales et fournisseurs.
  - o Pour un montant équivalant, l'actif de l'association est constitué :
    - Pour 3.569 euros d'immobilisations.
    - 30.754 euros de créances dont 29.871 euros correspondent au solde attendu d'une subvention du Conseil régional Hauts-de-France
    - Et 429.473 euros de disponibilités (trésorerie).

li convient de noter que la reprise de l'actif et du passif de l'association par le PMA au 1<sup>er</sup> janvier 2022 conduit celui-ci :

- A reprendre à sa charge les dettes de l'association soit 53.982 euros (et à prévoir les crédits correspondants à la section dépenses de fonctionnement de son BP 2022);
- A reprendre à son bénéfice les créances à percevoir soit 30.754 euros (et à prévoir les crédits correspondants à la section recettes de fonctionnement de son BP 2022);
- A reprendre à son bénéfice les disponibilités de l'association, soit les 429.473 euros constatés au Bilan.
   Ils ont été effectivement versés sur le compte du PMA à la Trésorerie de Lens le 27 janvier 2022.
- A affecter le résultat 2021 de l'association, soit 409.814 euros (report à nouveau + excédent du dernier exercice) à la ligne Excédent reporté en fonctionnement (ligne 002) de la section de fonctionnement de son Budget primitif 2022.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

## à l'unanimité

- APPROUVE les comptes de l'exercice clôt au 31/12/2021 de l'association Euralens tels que présentés.
- APPROUVE l'affectation de l'intégralité du résultat qui en résulte à la ligne Excédent reporté en fonctionnement (ligne 002) de la section de fonctionnement de son Budget primitif 2022.

Fait à Lens le 25 mars 2022

Le Président.





Délibération n°2022/PMA00157.

#### COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 - AFFECTATION DES RESULTATS

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 mars à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8°) : 8

#### Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 9

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Michel Dagbert ; Olivier Gacquerre ; Emmanuelle Leveugle ; Jean-Pascal Scalone ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration: Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude; Julien Dagbert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre; Ludovic Idziak ayant donné procuration à Steve Bossart; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à David Thellier; François Lemaire ayant donné procuration à Emmanuelle Leveugle; Christian Musial ayant donné procuration à Alain Bavay; Christophe Pilch ayant donné procuration à Alain Bavay; Sylvain Robert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre; Jean-Marc Tellier ayant donné procuration à Bernard Baude.

\*La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31 relatifs l'adoption du compte administratif et du compte de gestion :

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

#### à l'unanimité

Monsieur le Président du syndicat mixte n'ayant pas pris part au vote

• DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2021 par Monsieur le Président, lequel peut se résumer ainsi :

		N GENERALE DU BUDGET D'ENSEMBLE	II
		ECUTION DU BUDGET	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'ENERGICE	Sagbon de fondtionnement	a. 762 517,59	s 651 179,81
(mandain of Stree)	Section d'Investigagement	g 27 151,69	n 106 977,93
		•	?
REPORTS DE	Report en escison de fonctionnement (882)	c 0,00	105 027,50 (at excedent)
H-1	Report on section d'investissement (001)	0 9 057,92 (s) deficit)	a (at excedent)
102			
	TOTAL (psateations • reports)	- A-th-C-th 819 527,21	- COMMA 1963 179,3
RESTES A	Asston de fonctionnement	e 0,00	ii. 0,0
REALISER A REPORTER EN	inompositeevarb notices	ē 0,00	6 0,0
N+1 (1)	TOTAL des regies à réaliser à reporter en N-1	» (0,00 € (0,	- Not. 0,0
REBULTAT	Section de fonctionnement	-A-C-9 782 517,60	- G-p-R 956 201,4
COMPLE	tection d'investraement	- B+D-1 36 209,61	- No. Jul. 106 977,9
	TOTAL CUMULE	*A+8+C+0+6+1 #18 527,21	- O-tu-b-J-K-L 1 063 179,5

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- DECLARE que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation, ni réserve,
- ARRETE les résultats du compte administratif 2021 tels que résumés ci-dessous,

SECTION DE FO	NCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice (déficit)	Résultat de l'exercice (excédent)
	68 856,29 €
Déficit de fonctionnement reporté N-1	Excédent de fonctionnement reporté N-1
	105 027,58 €
Résultat de clôture (déficit)	Résultat de clôture (excédent)
	173 883,87 €
SECTION D'IN	VESTISSEMENT
Résultat de l'exercice (déficit)	Résultat de l'exercice (excédent)
	79 826,23 €
Solde d'exécution négatif reporté de N-1	Solde d'exécution positif reporté de N-1
9 057,92 €	
Résultat de ciôture (déficit)	Résultat de clôture (excédent)
	70 768,31 €

• AFFECTE les résultats comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement : Excédent reporté en fonctionnement (ligne 002) : Excédent reporté en investissement (ligne 001) : 0,00 € 173 883,87 € 70 768,31 €

Falt à Lens le 25 mars 2022

Le Président.





Délibération n°2022/PMA00158.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU PMA**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 mars à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 8

Nombre de votants: 17

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 9

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Michel Dagbert ; Olivier Gacquerre ; Emmanuelle Leveugle : Jean-Pascal Scalone : David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration: Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude; Julien Dagbert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre; Ludovic Idziak ayant donné procuration à Steve Bossart; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à David Thellier; François Lemaire ayant donné procuration à Emmanuelle Leveugle; Christian Musial ayant donné procuration à Alain Bavay; Christophe Pilch ayant donné procuration à Alain Bavay; Sylvain Robert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre; Jean-Marc Tellier ayant donné procuration à Bernard Baude.

\*La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures sulvantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » :

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » :

Vu les statuts du syndicat mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois », notamment ses articles 9 et 12 ;

Vu sa délibération n°2022/PMA00153 du 25 février 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022 ;

Considérant ce qui suit :

Au 1er janvier 2022 et conformément aux décisions du Comité syndical, le PMA a intégré les missions et moyens de l'association Euralens par ailleurs dissoute.

Ceci indult notamment une nouvelle clé de répartition des contributions des quatre collectivités membres du PMA (CABBALR, CALL, CAHC et Département du Pas-de-Calais) :

- La répartition entre les trois EPCI est fixée selon une clé 2/5 2/5 1/5, correspondant à la répartition des sièges au sein du Comité syndicai (7-7-4);
- Une stabilité de la contribution du Département ;

Les statuts du syndicat mixte en vigueur (arrêté préfectoral du 21 octobre 2021) prévolent en leur article 9 – Contribution des membres :

#### « La contribution est déterminée :

Pour les Communautés : en fonction de la population, telle que définie à l'article 6.1.

<u>Pour le Département :</u> la contribution est fixée chaque année par délibération du Conseil départemental. »

Aussi, le Président propose d'intégrer la nouvelle clé de répartition dans les statuts en rédigeant cet article 9 des statuts de la manière sulvante :

#### « La contribution est déterminée :

Pour les Communautés : en fonction de la clé de répartition suivante :

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin : deux cinquièmes (2/5<sup>tme</sup>)

Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys Romane : deux cinquièmes (2/5<sup>tme</sup>)

Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin : un cinquième (1/5<sup>tme</sup>)

# Pour le Département : la contribution est fixée chaque année par délibération du Conseil départemental. »

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, toute modification des statuts a lieu à la majorité des 2/3 des membres qui composent le Comité syndical.

Ceci exposé, sur proposition du Président.

EN RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Et après en avoir délibéré,

## à l'unanimité décide

- D'initier la modification des statuts du Syndicat mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois », dans les termes précités ;
- De demander à Monsieur le Préfet de blen vouloir arrêter les nouveaux statuts;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait à Lens le 25 mars 2022

Le Président,





Délibération n°2022/PMA00159.

#### **BUDGET PRIMITIF 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 mars à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 8

#### Nombre de votants: 17

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 9

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Michel Dagbert ; Oilvier Gacquerre ; Emmanuelle Leveugle ; Jean-Pascal Scalone ; David Thellier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration: Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude; Julien Dagbert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre; Ludovic Idziak ayant donné procuration à Steve Bossart; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à David Thellier; François Lemaire ayant donné procuration à Emmanuelle Leveugle; Christian Musiai ayant donné procuration à Alain Bavay; Christophe Plich ayant donné procuration à Alain Bavay; Sylvain Robert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre; Jean-Marc Tellier ayant donné procuration à Bernard Baude.

\*La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération n°2022/PMA00153 du 25 février 2022 donnant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

VU sa délibération n°2022/PMA00156 de ce jour relative à l'arrêté des comptes 2021 de l'association Euralens ;

VU sa délibération n°2022/PMA00157 de ce jour portant adoption du Compte administratif 2021 et affectation des résultats :

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le projet de budget primitif 2022, tel qu'il figure au document budgétaire annexé.

Monsieur le Président rappelle les principaux éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires : S'agissant des recettes de fonctionnement

#### Contributions des collectivités membres du PMA

Les contributions des collectivités membres du PMA sont fixées comme suit pour l'exercice 2022 :

- Communauté d'aggiomération de Lens-Liévin (CALL) : 360,000 euros
- Communauté d'aggiomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR): 360.000 euros
- Communauté d'aggiomération d'Hénin-Carvin (CAHC): 180.000 euros
- Département du Pas-de-Calais : 120.000 euros

#### Cofinancements

Plusieurs cofinancements de l'action du PMA sont soilicités :

#### La Région :

79.870,52 euros sont inscrits au titre du solde à percevoir sur le financement de l'AMO Turbine de l'éco-transition et l'exercice 2021 de l'association Euralens.

Auquel s'ajoute le financement du programme d'actions Euralens repris par le PMA : 115.000 euros.

#### . L'ADEME :

Le partenariat triennal de l'ADEME avec le PMA arrive à échéance en 2022. Son éventuel renouvellement est à l'étude. Par prudence, seules les recettes qui restent à percevoir au titre de la convention sont inscrits au budget, soit 49.000 euros.

#### Résultat reporté

- 173.883,87 euros au titre de l'Excédent reporté en fonctionnement du PMA
- 409.814,00 euros au titre de comptes Euralens 2021 (report à nouveau + excédent du dernier exercice
- Soit 583.697,87 € à la ligne 002 des recettes de fonctionnement 2022

Soit un total de recettes prévisionnelles de fonctionnement en 2022 de 1.870.570.39 €.

# S'agissant des dépenses de fonctionnement

Pour un montant équivalant aux recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement seront ventilées de la manière suivante :

- Chapitre Charges à caractère général = 830.442,64 €: développement économique / attractivité / innovation ; communication ; éco-transition ; Grand forum et Label ; dépenses de gestion, etc.
- Chapitre Charges de personnel et frais assimilés = 637 987,75 € couvrant les dépenses induites par les emplois existants et le transfert des emplois de l'association Euralens au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Autres Charges de gestion courante (essentiellement les subventions versées par le PMA) =
   300.140,00 €: Osons nos Talents 2022, mobilisation de l'AULA et de la MBM; participation au Trail des Pyramides Noires et au Ch'ti Bike Tour.
- Chapitre Dépenses imprévues : 30.000 euros
- Chapitre Charges exceptionnelles: 2.000 euros
- Dotations aux amortissements = 70.000 euros

# S'agissant de la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement seront pour l'essentiel consacrées en 2022 au développement du site internet vitrine économique et à la refonte des sites internet institutionnels du PMA et d'Euralens.

12/27

Les recettes d'investissement attendues seront constituées du FCTVA et du produit des amortissements.

Monsieur Olivier Gacquerre observe que ce budget 2022 est un budget de transition. Il appelle à avancer rapidement sur l'idée d'un programme d'observation et de connaissance défini à l'échelle du PMA et financé via le PMA.

Monsieur le Président souscrit pleinement à cette observation.

Monsieur Michel Dagbert soutient également cette idée, soulignant qu'elle permettrait d'avancer encore dans le sens d'une meilleure lisibilité et d'une meilleure efficience de l'organisation du territoire. Ceci est important pour le Département mais aussi au sein de nombreux ministères.

Monsieur le Président indique que la Région exprime la même attente.

Monsieur Bernard Baude plaide pour qu'on repose et tranche la question du « pour quoi » du PMA et que cela puisse être formellement écrit.

Monsieur le Président précise que cette question importante est au cœur de la réflexion engagée au sein de l'Exécutif qui va formuler des propositions.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré;

à l'unanimité

Décide

DE VOTER par chapitre le Budget primitif 2022 tel qu'il figure au document budgétaire annexé

Fait à Lens le 25 mars 2022

Le Président.

13/27

99\_DE-062-200069358-20220325-2022\_PMA001

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libetté	Pour mémoire hudget précédent (1)	Restas à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR +
011	Charges à caractère général	343 560,58	0.00	830 442,64	830 442,64	830 442,64
012	Charges de personnel, frats assimilés	323 600,00	0,00	637 987,75	637 987,75	637 967,76
014	Alleranions de produits	0.00	0.00	08,0	0,00	0,00
55	Autres charges de gestion courante	257 000,00	0,00	300 140,00	300 140,00	390 149,00
666	Prais fendichment das groupes stalle	0.00	0,00	0,50	0,00	0,00
	Total day dispersion do pacifico severale	204 360 58	0.00	1 758 570.35	1.766 570.33	1 768 570,35
66	Charges financieres	0,00	0,00	00,6	0,00	0,00
67	Charges extentionnelles	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,000	2 000,00
68	Dobations provisions cominacionalizar (L)	00,00	THE RESERVE	0,00	0,00	0,00
092	Dépenses imprévuée	00,0	A THE STREET	30,000,00	30,000,00	30 000,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	205.350.58	0.00	1,800 579,33	1 800 570 30	1 800 579.23
023	Virenant à la section d'investissement (5)	8.00		0,00	0.00	0.00
042	Operat oran transfer sales second (3)	71 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
043	Operat" ordre inserteur de la section (5)	9,00		0,00	2,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	71 000,00		70 000,00	70 900,00	70 000,00
	TOTAL	1 006 360 58	0.00	1 870 570 35	1 870 570.35	1 570 570.55

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0.00 TOTAL DES DEPENSES DE PONCTIONNEMENT CUMULEES 1 070 570,55

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libetté	Pour mémoire budget précédent (1)	Restor à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR +
013	Attertations de sharpes	4 000,00	0,00	00,000 8	00,000 3	8 000,06
50	Produits services domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00
73	impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	00,00	0.00
78	Dalatons el participacione	882 331,00	0,00	1 263 570 52	1 263 870 52	1 253 870,52
75	Auther products 66 persion boursets	2,00	8,00	2,00	2,00	2,50
	Yotal des recettes de gestion courante	BBC 335,00	0.00	1 271 872 52	1 271 872.52	1 271 872.52
76	Produte Standers	0,00	0,00	0,00	0,00	90,0
17	Progue exerctor res-	00,00	0,00	90,0	00,6	0.00
78	Paperson provisional sent-budgetaines (4).	00,00	1000	0,00	9,50	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	884 333,00	0,00	1 271 872,52	1 271 872,52	1,271,872,52
042	Operati ordre transfert entre sections (\$1	15 000 00	100	15 000 00	15 000,00	: \$ 000 00
043	Operat" prote interteur de la sector (5)	0,00		600	6,08	0,00
Total	l des reseaux d'ordre de fanationnement	15 000,60		15 400,00	15 000,08	15 600,00
TOTAL		901 333,00	0,00	1 200 672.52	1 286 872.52	1 206 872,52

R 902 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 883 697,87 = TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 670 570 55

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restez à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
D10	Stocks (5)	0,00	60,0	00,0	00,6	0,00
25	irrmobilisations incorporates (east 204)	26 000,00	0,05	83 948,31	83 948,31	53 940,31
204	Subvertions d'acupement remoss	0,00	9,00	0,00	00,0	0,00
21	Prince/ligations corporation	68 566,00	0.00	57 434.00	57 434,00	57 434,00
22	fromobifications reques on affections (5)	8,00	0,00	0.00	0.05	0,00
23	immobilisations on cours	0,00	9,89	00.0	0.00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	60,0	00,00	0,00
	Total die depensee d'aguipement	83 565,00	0:00	141 302 31	141 382 31	141 382 31
10	Dokations, format divers et reservos	0,00	0,00	0,00	00,0	0.00
13	Subventoria d'investisserrary	0,00	0.00	0,00	00,00	6.00
16	Emprints of delias assimiláns	0,00	0.05	00,0	00,00	0.50
16	Comple de talson : sflectal" (SA,regle) (7)	0,00	0.00	00,00	0,50	0,00
26	Participat" et créanons mitachésis	0,00	20,00	0,00	0,50	08,0
27 Aldres Princollezione (intricityez		0,00	0.00	9,00	0,00	0.55
020	Départique emprévues	0,00	Link Sin	00,0	00,0	0.00
	Total de a depende frunchings	0.00	9.00	0.00	0.00	0.00
45	Total des opé, pour compte de tiere (f)	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
Total o	des dépenses réelles d'investissement	83 565 00	0.00	141 362 31	141 362 51	141 382 31
040	Operat" ontre transfert entre sections (4)	15 000,00		18 000,00	15 000,00	15 000,00
001	Operations patrimontales (4)	100 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	115 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
	TOTAL	158 565 90	0.00	185 262.31	185 382 31	186 380 31

D 601 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 9,56

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUAULEES

100 342,31

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mienaire budget precedent (1)	Mestes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR • vota)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,50	0.00
13	Subversions directistement (have 196)	7 555,00	0,00	0,00	0.00	0,00
16	Empresa et dettes assimilaris (nors 1964	0,80	0.00	0,00	0,32	0,00
25	tyynobilisations tripopportales (636/25A)	0,00	0.00	0,80	5.00	0,00
204	Subversions stiquipement versions	0.00	2,00	0,00	5,50	0,00
21	Immobilizations corporetes	9,00	5,55	0,00	0,00	0.00
22	frenchtisstians regiet en attestation ;5:	9.00	5,62	8,05	0.50	0.00
23	transplications on cours	0,00	10,00	3,00	0.00	0.00
	Total des recebies d'équipement	7.565,00	0,00	0,00	0.00	0,60
10	Docations. Sonds alvers et résences (figns- 1068)	20,000,00	0.00	15 614.00	18 614.00	15 614,00
1968	Expedients de fonctionnement contrattes (2)	9:057:92	0.00	C/00	0.30	0,00
130	Addres published invest non igner	0.00	8.50	0.00	0.50	0.00
165	Dépôts et caubonnements repus	0.00	0,00	6.00	6.00	0,00
15	Comple de laidon affectati (BA,règie - (7 -	00,0	0.00	0.00	0,50	0,00
26	Participal" et creanises rettachère	0,00	0.00	0.00	0.30	0,00
67	Autres Immobilisations financières	50,0	0.50	0.00	0.50	0.00
DDA	Produkt des costions d'immobilisations	8,00	0.00	0,00	0.00	9,00
	Total des recettes financierss	29:057,52	0,00	15 614,00	15 €14,00	15 €14,00
45	Total des opé pour le comple de tiers	0,00	0,00	0,80	0,00	0,00
Total des recettes reelles d'investissement		34 422.52	0,00	15 614 00	15 €14.00	15 £14.00
521	Wrethent de la sect" de fonctionnement (d)	\$ 80		900	000	0.00
GAD	Operat" ordre standfart entre sections (di	71 000 00		70 000.0C	70 000.00	70 930,00
041	Operators petimorisms (4)	100 000,00		30 300,00	30,000,06	30 000,00
Total d	les recezies d'ordre d'inventissement	171 600,00		100 000,00	100 000,00	100-000,00

Chap	Libelië	Pour mêmoire budget prisédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vota)	
	OTAL	207 395 38	9.00	115 614.00	115 014.00	115 614,00	ĺ

R 601 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE [2] 78 760.31

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 186 362,21



Délibération n°2022/PMA00160,

#### PARTENARIAT 2022 AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS (AULA)

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 mars à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance piénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 8

#### Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 9

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Michel Dagbert ; Olivier Gacquerre ; Emmanuelle Leveugle ; Jean-Pascal Scalone ; David Theliler.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration: Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude; Julien Dagbert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre; Ludovic Idziak ayant donné procuration à Steve Bossart; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à David Theliler; François Lemaire ayant donné procuration à Emmanuelle Leveugle; Christian Musiai ayant donné procuration à Alain Bavay; Christophe Pilch ayant donné procuration à Alain Bavay; Sylvain Robert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre; Jean-Marc Tellier ayant donné procuration à Bernard Baude.

\*La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures sulvantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5723-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artols » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2017/PMA0043 du 15 mai 2017 approuvant l'adhésion du Pôle Métropolitain de l'Artois à l'association « Agence d'Urbanisme de L'Artois » ;

RAPPELANT que l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) est une association agréée depuis 2006 par l'État, qui en est membre. En tant qu'agence d'urbanisme, les principales missions de l'AULA sont l'observation des évolutions locales, l'analyse et les études générales, l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et la gestion des projets de développement et d'aménagement;

#### CONSIDERANT ce qui suit :

- Il convient de fixer le programme 2022 de mobilisation de l'Agence d'urbanisme de l'Artois aux côtés du PMA;
- Cette mobilisation sera formalisée dans le cadre d'une convention déclinant la présente délibération;

- Les instances de l'AULA ont décidé de réorienter l'activité de l'agence pour la période 2022-2026 selon les 3 axes suivants :
  - Transformer la connaissance territoriale à la faveur des innovations numériques (DATA territoriale).
  - Développer les démarches et travaux de prospective territoriale pour mieux accompagner et préparer les territoires aux transitions et adaptations aux changements sociaux, économiques, environnementaux, climatiques (études, appel à experts, conférences, séminaires, ...).
  - o Poursulvre l'appui des territoires à la définition de leurs politiques publiques.
- Et de structurer ses activités selon deux types de missions :
  - Les missions partagées par tous ses membres ;
  - o Les missions spécifiques propres à chaque membre.

#### Pour 2022, Monsieur le Président PROPOSE :

- De mobiliser l'appui de l'AULA, dans le prolongement du programme de travail 2021, sur les thématiques suivantes ;
- Au titre des missions partagées et transversales :
  - Axe 1 Connaissance territoriale et DATA territoriale: Création de la plateforme numérique territoriale de la donnée, du portail d'applicatifs de Datavisualisation de la donnée et d'outils numériques d'aides à la décision (tableaux de bord territoriaux etc. ...), développement des observatoires: habitat, foncier économique, « baromètre » économique trimestriel, « Tolle » des filières économiques et « Tolle » énergie avec déclinaison spatiale des potentiels de solarisation au sein des ZAE et des études réalisées par l'AULA en matière d'énergie, environnement. ...
  - O Axe 2 Prospective territoriale: Etat des lieux et évolutions des filières économiques, étude des potentiels de développement liés aux enjeux fluviaux (CSNE), impacts post-covid sur économie et commerce, impacts des dynamiques de développement et de consommation foncière sur l'organisation multipolaire, devenir des trafics à court et moyen terme sur A21 et impacts sur les réseaux routiers connectés.
  - Axe 3 Appui à la définition des politiques publiques : Appui aux travaux d'échanges avec les territoires voisins, en particulier la démarche de coopération engagée avec la MEL;
- Au titre des missions propres au PMA relevant des axes 1 (Connaissance territoriale et DATA territoriale) et Axe 2 (Prospective territoriale) :
  - Appui aux Commissions thématiques d'élus du PMA (et à travers elles aux axes métropolitains prioritaires)
    - Eco-Transition: participation aux travaux de la Commission thématique, au COTECH énergie et éco-transition du PMA, finalisation et valorisation des 2 études sur les énergies renouvelables et de récupération, traduction de l'étude « friches » en propositions de plan d'actions, exploitation des données produites par le cadastre solaire (potentiels de solarisation territorialisés), appui à la réflexion du PMA sur le réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, identification des zones prioritaires pour la réhabilitation thermique des logements individuels, poursuite de l'élaboration de la « toile énergétique » du territoire.
    - Attractivité, développement économique et emploi : participation aux travaux de la Commission thématique et au COTECH économie du PMA, développement des missions d'observation économique du PMA (production d'analyses du tissu économique des EPCI et du PMA, de notes de conjoncture).

- Santé: Participation à la commission thématique et COTECH, réalisation d'une synthèse générale des enjeux de santé partagés, appui à l'émergence d'axes de travail et à l'élaboration d'une feuille de route pour la commission.
- Mobilités et désenciavement: participation aux travaux de la Commission thématique, poursuite des réfiexions sur les enjeux de la mobilité et du désenciavement (démarches interterritoriales des bassins de mobilité en lien avec le SEM-Service Express métropolitain), appui à l'émergence de positions communes à faire valoir aux plan régional, national et européen en particulier sur les questions de connexions ferroviaires, autoroutières et fluviales du territoire.
- Aménagement, développement urbain: participation à la Commission thématique, suivi de la mise en œuvre de SRADDET (production de note(s) permettant aux élus du PMA de suivre la mise en œuvre du SRADDET et de les alerter sur les intérêts à faire valoir auprès de la Région et de l'Etat).
- Chaîne des Parcs : participation et apports d'expertise ponctuels notamment en lien avec les travaux relatifs au schéma cyclable et à la Trame verte et Bleue.
- Contribution aux travaux du Grand Forum du PMA: participation aux réunions du Grand Forum, apports et interventions ponctuels.
- O Contribution aux travaux de la Plateforme d'Intelligence collective (suivi des impacts territoriaux du Louvre-Lens et de l'Inscription du Bassin minier à l'Unesco).
- De fixer pour 2022 le montant de la subvention du Pôle Métropolitain à 40.000 euros;
- De mettre en place un pilotage conjoint de cette convention par des rendez-vous périodiques entre Mme la Présidente de l'AULA et M. le Président du PMA et les directions techniques des deux partenaires;

Monsieur le Président PRECISE que des appuis complémentaires de l'AULA pourront être sollicités en cours d'année pour des objets d'étude spécifiques. Le cas échéant, ils feront l'objet de conventions supplémentaires, prévoyant un financement complémentaire, soumises le moment venu à l'examen du Comité syndical. A titre d'exemple, une intervention de ce type est à l'étude pour mobiliser l'AULA sur l'émergence d'une stratégie « Artois Hub Fluvial ».

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré;

#### à l'unanimité

# AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- à signer la convention d'objectifs 2022 avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois;
- à verser la subvention de 40.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2022;

Fait à Lens le 25 mars 2022

12

Le Président,



99\_DE-062-200060355-20220325-2022\_PMA001



Délibération n°2022/PMA00161.

# ADHESION DU PMA AU « CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ECO-ENTREPRISES » (CD2E)

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 mars à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artols, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8°) : 8

#### Nombre de votants: 17

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 9

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Michel Dagbert ; Olivier Gacquerre ; Emmanuelle Leveugle ; Jean-Pascal Scalone ; David Theilier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude ; Julien Dagbert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre ; Ludovic Idziak ayant donné procuration à Steve Bossart ; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à David Thellier ; François Lemaire ayant donné procuration à Emmanuelle Leveugle ; Christian Musial ayant donné procuration à Alain Bavay ; Christophe Pilch ayant donné procuration à Alain Bavay ; Sylvain Robert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre ; Jean-Marc Tellier ayant donné procuration à Bernard Baude.

\*La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération-cadre n°2021/PMA00148 du 17 décembre 2021 relative à l'éco-transition du territoire ;

#### Rappelant que:

- Le choix a été fait de ne pas doter le Pôle métropolitain de l'Artois de moyens humains propres importants, mais de privilégier le recours aux services de ses collectivités membres et aux outils d'ingénierie existants.
- La délibération cadre « Turbine de l'éco-transition » du 17 décembre 2021 définit le cadre d'action du PMA en matière d'éco-transition jusqu'à la fin du mandat. Sa mise en application va nécessiter de faire appel à des expertises et compétences extérieures dans les différents champs thématiques identifiés (renaturation, développement des énergies renouvelables, aménagement du territoire, développement des filières économiques de l'éco-transition...).

- Le CD2E, situé à Loos-en-Gohelle, en piein cœur du territoire du Pôle métropolitain de l'Artois, dispose d'une expertise reconnue sur les enjeux de l'éco-transition, et notamment dans les domaines du Bâtiment durable, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables et de l'achat public durable.
- Le CD2E est un partenaire historique des actions « éco-transition » du PMA depuis sa création, de par sa participation au Forum énergie, à la démarche de « Turbine de l'éco-transition » et l'animation d'un certains nombres de formats de sensibilisation dans le cadre de convention avec le PMA en 2018, 2019 et 2020.

## Considérant par ailleurs ce qui suit :

- Suite à la délibération cadre du 17 décembre 2021, le Pôle métropolitain de l'Artois souhaite dimensionner une action de soutien au développement des éco-matériaux sur son territoire ainsi qu'une opération de massification de la solarisation des toitures publiques.
- L'offre d'adhésion « Territoire + » du CD2E, d'un montant de 6.600 € TTC permettrait l'apport d'expertise nécessaire à la préfiguration de ces actions ambitieuses dans la perspective d'un éventuel lancement en 2023.
- L'adhésion au CD2E sécuriserait et formaliserait en outre des relations de travail régulières avec le PMA et doterait le PMA d'une voix en assemblée générale.

#### Monsieur le Président de séance propose :

- D'adhérer au CD2E dans le cadre de la Formule « Territoire + »
- De représenter le Pôle métropolitain de l'Artois à l'Assemblée générale du CD2E

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lilie dans un délal de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication ;

#### APRES en avoir délibéré :

# à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- Approuve l'adhésion du Pôle Métropolitain de l'Artois au CD2E;
- Autorise le Président à verser la cotisation annuelle de 6.600 euros, les crédits nécessaires étant prévus au budget du Pôle;
- Désigne le Président comme son représentant pour sièger au sein des Instances du CD2E.

Falt à Lens le 25 mars 2022

Le Président.





#### Délibération n°2022/PMA00162.

#### **SOUTIEN DU PMA AU TRAIL DES PYRAMIDES NOIRES 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 mars à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 8

#### Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 9

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Michel Dagbert ; Olivier Gacquerre ; Emmanuelle Leveugle ; Jean-Pascal Scalone ; David Theliler.

Membres titulaires représentés par leur suppléent : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration: Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude; Julien Dagbert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre; Ludovic Idziak ayant donné procuration à Steve Bossart; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à David Theiller; François Lemaire ayant donné procuration à Emmanuelle Leveugle; Christian Musiai ayant donné procuration à Alain Bavay; Christophe Pilch ayant donné procuration à Alain Bavay; Sylvain Robert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre; Jean-Marc Tellier ayant donné procuration à Bernard Baude.

\*La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et sulvants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artols » ;

VU la demande de la Mission Bassin Minier adressée en date du 26 janvier 2022 à Monsieur le Président du PMA sollicitant un soutien à hauteur de 5.000 euros pour l'édition 2022 du « Trail des Pyramides Noires » ;

#### Monsieur le Président EXPOSE :

- Depuis 2014, la Mission Bassin Minier organise un évènement sportif baptisé « Trail des Pyramides Noires ». Cet évènement s'inscrit dans la stratégie de valorisation des paysages du Bassin Minier à travers l'organisation d'évènements sportifs en plein air.
- Le Trall des Pyramides Noires est un évènement fédérateur organisé à l'échelle des trois agglomérations membres du PMA. Il participe à la valorisation de la Chaîne des parcs au plan national et nourrit ainsi l'attractivité du territoire par la mise en scène de son cadre naturel et de loisirs.
- L'évènement constitue aujourd'hul une référence dans son domaine à l'échelle nationale. Il est agréé comme épreuve qualificative pour l'ultra-Trail du Mont Blanc. L'édition 2019 a réuni plus de 1.200 participants.
- Pour l'édition 2022, la Mission Bassin Minier vise les 1.500 participants.

- Cette édition s'inscrit dans la programmation du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO et du Musée du Louvre-Lens.
- Elle est programmée le 21 mai 2022 et proposera 5 distances: 160 (100 miles), 110, 55, 35 et 22 km. Le
  parcours reliera les sites suivants: les terrils d'Auchel, Haillicourt, Loos-en-Gohelle, Pinchonvalles,
  Grenay-Mazingarbe, Fouquières, Olgnies et 94-94a (Aréna Terril Trail de Noyelfes-sous-Lens) ainsi que
  les sites du Parc départemental d'Olhain, de Loisinord, de l'Aréna Stade Couvert de Liévin, de Vimy, de
  Notre-Dame de Lorette, du Louvre-Lens et du 9-9bls de Olgnies (site d'arrivée).
- La Mission Bassin Minier soflicite du PMA une subvention de 5.000 euros.
- Le budget prévisionnel produit par la Mission Bassin Minier affiche un budget global de 104.900 euros dont plus des deux-tiers proviennent des frais d'inscription versés par les participants et du sponsoring.
- La contribution du Pôle Métropolitain de l'Artois est conditionnée à une valorisation explicite du financement qu'il apporte et de la marque « Chaîne des parcs » : apposition des logos PMA et Chaîne des parcs sur tous les supports de communication de l'évènement (imprimés et numériques), apposition de la mention Chaîne des parcs sur les points de départ et d'arrivée, évocation de la Chaîne des parcs dans toute communication radio, TV et presse écrite et tout moyen pertinent. La Mission Bassin Minier produira après l'évènement (au plus tard le 15 septembre 2022) un rapport attestant de la mise en œuvre de ces dispositions.

Monsieur Bernard Baude appelle à rester vigilant sur le risque d'empllement de subventions entre celles apportées par le PMA et celles apportées par ailleurs par ses collectivités membres.

Monsieur Michel Dagbert indique que cela peut s'entendre si le soutien du PMA est la contrepartie d'une valorisation réelle de l'échelle métropolitaine et que l'évènement favorise son appropriation par la population.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré;

#### à l'unanimité

# **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant**

- à signer avec la Mission Bassin Minier la convention de partenariat encadrant le soutien du Pôle Métropolitain à l'édition 2022 du « Trail des Pyramides Noires »;
- à verser la subvention de 5.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2022;

#### Fait à Lens le 25 mars 2022

Le Président,





Délibération n°2022/PMA00163.

#### **SOUTIEN DU PMA AU CH'TI BIKE TOUR 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 mars à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance piénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casímir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires

Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 8\*) : 8

#### Nombre de votants: 17

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 0
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 9

Membres titulaires présents : Bernard Baude ; Alain Bavay ; Steve Bossart ; Michel Dagbert ; Olivier Gacquerre ; Emmanuelle Leveugie ; Jean-Pascal Scalone ; David Theilier.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : néant.

Membres titulaires ayant donné procuration : Bernard Czerwinski ayant donné procuration à Bernard Baude ; Julien Dagbert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre ; Ludovic idziak ayant donné procuration à Steve Bossart ; Nadine Lefebvre ayant donné procuration à David Theilier ; François Lemaire ayant donné procuration à Emmanuelle Leveugle ; Christian Musiai ayant donné procuration à Alain Bavay ; Christophe Pilch ayant donné procuration à Alain Bavay ; Sylvain Robert ayant donné procuration à Olivier Gacquerre ; Jean-Marc Teilier ayant donné procuration à Bernard Baude.

\*La Loi du 10 novembre 2021, relative à la vigilance sanitaire, prévoit que sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 les mesures suivantes : fixation du quorum au tiers des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Mixte α Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

#### Monsieur le Président EXPOSE :

- Le Chti Bike Tour 2022 est un évènement organisé par l'association « Actions Vélo » sise à Escobecques (Nord). L'édition 2019 a réuni 6.100 participants.
- Sa 18<sup>ème</sup> édition se déroulera les 27 et 28 août 2022, simultanément en plusieurs lieux du Nord et du Pas-de-Calais.
- Parmi les rendez-vous 2022, l'organisateur propose un « Gravel de la Chaîne des Parcs d'Artois ». Une épreuve de « gravel » est une randonnée cyclotouriste mêlant parcours goudronnés et chemins, vélo de route, cyclocross et VTT.
- Cet évènement n'est pas une compétition : elle est organisée sur route ouverte et ne donne lieu à aucun classement. Elle est ouverte à tous les publics à partir de l'âge de 8 ans.
- 4 parcours sont proposés: ils prennent la forme de boucles au départ et à l'arrivée du Parc départemental d'Olhain. 60 km (Parc d'Ohlain – Beuvry – Bruay-la-Bulssière), 80 km (Parc d'Olhain –

Lens – Beuvry), 100 km (Parc d'Olhain – Lens – Hénin-Beaumont - Beuvry) et 120 km (Parc d'Olhain – Lens – Hénin-Beaumont – Libercourt - Wingles - Beuvry).

- Cet évènement constitue un levier de valorisation de la Chaîne des Parcs grâce à un évênement très grand public.
- L'organisateur sollicite du PMA une subvention de 8.000 euros.
- Le budget prévisionnel produit par l'organisateur affiche un budget prévisionnel de 270.000 €, dont 10% apportés par les participants (les frais d'inscription sont volontairement réduits : 4€ pour une inscription avant le 15/07, 8€ après), 40% par le sponsoring et 50% par les subventions publiques.
- La contribution du Pôle Métropolitain de l'Artois est conditionnée à l'association du nom de l'épreuve
  à la marque « Chaîne des parcs » et la valorisation du financement PMA sur les supports de
  communication de l'évènement (imprimés et numériques), apposition de la mention Chaîne des parcs
  sur les points de départ et d'arrivée, évocation de la Chaîne des parcs dans toute communication radio,
  TV et presse écrite et tout moyen pertinent,

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré;

#### à l'unanimité

#### **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant**

- à signer avec l'organisateur du Chti Bike Tour la convention de partenariat encadrant le soutien du Pôle Métropolitain à l'édition 2022;
- à verser la subvention de 8.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2022;

Fait à Lens le 25 mars 2022

Le Président,

12

# **COMMUNICATIONS**

# TRAVAUX DES COMMISSIONS THEMATIQUES D'ELUS

Monsieur le Président évoquent les différentes séances des Commissions thématiques d'élus du PMA qui s'enchaînent en ce moment.

#### ATTRACTIVITE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION EMPLOI

Monsieur Olivier Gacquerre rend compte de la séance de la commission qui s'est réunie le 10 mars, à Grenay, accueillle par Christian Champiré dans son groupe scolaire construit en paille et ossature bois.

Quatre points étaient à l'ordre du jour :

1/ Les enjeux de la DATA, de la donnée et le lac de données avec une présentation de l'AULA sur le thème « La donnée : de quoi parle-t-on, dans un contexte de transformation économique et sociale ? ». C'est un enjeu crucial pour les politiques publiques. L'AULA a été lauréate d'un appel à projet de la DINUM, et a obtenu des soutiens financiers pour amorcer ce chantler. Aborder cet enjeu à une échelle comme celle du PMA serait inédit.

2/ La préparation d'une mission de prospection économique sur l'électromobilité : il s'agirait de missionner un prestataire spécialisé pour identifier de nouveaux investisseurs et affûter les arguments du territoire.

3/ Un point d'avancement sur la mise en œuvre du Parc d'innovation de l'Artois, avec le choix de l'opérateur : (Ernst & Young et Entreprises et Cités) et l'affirmation des valeurs de ce Parc d'Innovation (inclusion/audace /agir ensemble/confiance).

4/ La présentation du site web vitrine de destination économique, avant sa mise en ligne prochaine.

La prochaine séance de la commission est programmée le jeudi 12 mai (a priori au CRITT M2A à Bruay).

S'agissant du développement de la filière de l'électromobilité, **Monsieur Bernard Baude**, appelle à prendre en compte les conséquences sociales qui pèsent sur les populations dans les pays d'extraction des minerais nécessaires à la production des batteries. Par ailleurs, pour le développement de cette industrie ici, il convient d'être exigeants à l'égard des entreprises sur les conséquences en termes de transits supplémentaires de camions et de pollution.

**Monsieur le Président** partage ces préoccupations. Elles motivent la volonté de développer sur le territoire l'industrie du recyclage des batteries électriques d'une part et les alternatives au fret routier d'autre part.

**Monsieur Olivier Gacquerre** indique que c'est également la raison pour laquelle le développement de l'économie circulaire est au cœur du projet de la CABBALR et du PMA.

#### **MOBILITES ET DESENCLAVEMENT**

Franck Dhersin, vice-président de la Région Hauts-de-France en charge des mobilités, était l'invité exceptionnel de la Commission « Mobilités et désenciavement » du PMA, pilotée par Laurent Duporge, qui a eu lieu le 23 mars à la Maison syndicale.

Mme Nathalle Darmendrali, directrice régionale de SNCF Réseau, était également présente.

Compte tenu des sujets à aborder, les élus du Pôle métropolitain Artois-Douaisis étaient également associés à ces travaux.

25 élus étaient présents, dont les deux présidents de pôle métropolitain et plusieurs présidents d'EPCI.

Franck Dhersin a d'abord rappelé le niveau d'engagement de la Région sur les transports :

- Près de 900 millions d'euros par an sur le fonctionnement du TER et des car inter-urbains.
- 1,3 Milliard d'euros par an d'investissements sur l'infrastructure ferroviaire (qui n'appartient pas pourtant à la Région) et le matériel roulant.
- soit la moitié de la capacité d'investissement annuelle totale de la Région, dédiée au train.

C'est dans cette équation financière complexe que va s'inscrire la réalisation du Système express métropolitain de Lille.

SNCF Réseau a présenté, de façon plutôt détaillée, les scénarios étudiés pour le développement de ce nouveau "RER" et posé quelques éléments de calendrier qui dessinent un investissement total de 5 milliards d'euros sur une vingtaine d'années.

Les élus présents ont porté les messages sulvants :

- Une satisfaction de voir le projet avancer, au moins dans sa conception ;
- La nécessité de pouvoir "digérer" les scénarios qui révèlent une certaine complexité;
- La volonté d'être beaucoup mieux associés à ces réflexions qui n'Impliquent, pour le moment, que l'Etat, la Région, la MEL et SNCF Réseau;
- La préoccupation, qu'en attendant la réalisation de ce nouveau réseau, des réponses à plus court terme soient apportées pour le service TER actuel.

Ces messages ont été entendus par le vice-président de Région et rendez-vous a été pris pour suivre ce travail, en conservant le format Pôle Métropolitain de l'Artois + Pôle Métropolitain Artois-Douaisis.

#### **CHAINE DES PARCS**

La prochaine Commission "Chaîne des parcs" autour de la feuille de route du projet aura lieu le 8 avril à 14h30 en un lieu qui sera prochainement indiqué.

La première commission s'est réunie le 26 novembre 2021, à Loison sous Lens. Cette séance a permis de constater les importantes avancées sur les aménagements et la montée en pratique par les habitants et les visiteurs des espaces de la Chaîne des parcs.

Les travaux des agglomérations, du Département et d'Eden62 ces 3 dernières années ont été très importants et la figure d'ensemble s'est largement concrétisée : de nouveaux parcs sont ouverts au public ou actuellement en chantier, la signalétique commune s'est déployée sur les trois territoires, d'importants linéaires de pistes cyclables ont été aménagés ou programmés. D'ici 2023, une grande boucle de 80 km sera entièrement aménagée, connectant les Grands Sites du territoire, et reliant le PMA au réseau cyclable lillois.

La séance du 8 avril prochain permettra de débattre des priorités d'actions pour ce mandat. Un sujet est ressorti principalement : comment entretenir de manière économique et écologique ces milliers d'hectares et dizaines de kilomètres de pistes cyclables ? Quelles solutions ou mutualisation peut-on construire ensemble ?

La Commission du 8 avril se penchera donc notamment sur cette question et débattra de la manière dont on pourrait travailler ces points ensemble et positionner le PMA au bon niveau pour être bien complémentaire et s'articuler aux actions des collectivités concernées.

#### **ECO-TRANSITION**

La prochaine commission thématique d'élus "éco-transition" aura lieu le 31 mars de 9h30 à 12h dans les locaux de la CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) "la Verloossoise", à Vermelles.

La séance sera principalement dédiée à des échanges sur le développement du solaire sur le territoire du PMA, en présence du CD2E (état des lieux du développement du solaire, outils d'accompagnement et de développement disponibles, opportunité d'une opération de solarisation du patrimoine des communes à l'échelle métropolitaine).

Elle sera suivie d'une visite de l'Installation solaire de la Verloossoise : groupement de 27 exploitations agricoles de la CALL et de la CABBALR qui cultivent à elles seules plus de 2000 ha. Les hangars de la coopérative sont équipés de 1250 m2 de panneaux photovoltaïques. C'est à ce jour la plus grande ferme solaire du territoire et la revente de l'électricité permet de financer de nouveaux projets pour la coopérative.

# **AGENDA**

Monsieur le Président rappelle la date du prochain Comité syndical le vendredi 1° juillet. Cette date sera confirmée en temps voulu.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 17h.

Fait à Lens le 25 mars 2022

Le Président,

\*\*\*